



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 05 18-03- ADMINISTRATION - Approbation du règlement intérieur de l'Espace Coworking « Le Flex »

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 09/05/2026
En exercice : 33	
Présents : 28	Affichage de la convocation : 12/05/2026
Pouvoirs : 5	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 22/05/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ;DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ;BOUKACEM Safi ;ARNAUD Sandrine ;BARCET Sylvain ;DURAND Aline ;GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ;JULLIEN Daniel ; FERNI Fatima ; CARRET Audrey ;GILLET Rémi ;JOLY-ROSSATO Isabelle ;VERICEL Emmanuel ;PERRET Pierre ;MICHON Thomas ; CASCHERA Céline ;JULLIEN Anne ;DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ;RAMBAUD Gerbert ;MASPER Martine ;BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme CHARVOLIN Danielle donne pouvoir à M COQUARD Henri Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à Mme DURAND Aline M NEMOZ Jean-Pierre donne pouvoir à M MICHON Thomas M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert	
Absents ou excusés :	

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Rapporteur : Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Adjointe déléguée à la Communication et à l'évolution durable.

Madame l'Adjointe rappelle au conseil municipal l'aménagement, par la Commune, d'un espace de coworking au 5 place du marché.

Cet espace partage le bâtiment affecté à l'espace France Service et l'agence postale communale.

Cet espace de travail partagé a vocation à favoriser les rencontres et les échanges d'une part, et à offrir des lieux de travail adaptés à toute situation, d'autre part. Ouvert à tous, entrepreneurs, salariés, étudiants, retraités et créateurs d'entreprise, ce lieu encourage la rencontre et le partage

Madame l'Adjointe rappelle également la délibération prise lors du Conseil municipal du 28 février 2023 portant approbation du précédent règlement intérieur de cet espace.

Madame l'Adjointe présente le bilan d'activités sur les deux années de fonctionnement du Flex.

Après plus de deux ans de fonctionnement, il convient d'apporter à ce règlement certaines modifications ou compléments.

Les principales modifications proposées sont :

- Modifications des horaires de réservation afin de les adapter au plus près des usages identifiés
- Modification des espaces de coworking suite à la mise à la location d'un des trois espaces originels.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
33 suffrages exprimés :
33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

ABROGE le précédent règlement intérieur de l'espace de Coworking Le Flex ;
APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'espace de Coworking Le Flex, joint en annexe.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.05.2026

et de la publication en mairie le

23.05.2026

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel MALOSSE

